

Nautic. Passeport escales libère des places depuis 30 ans

Né en 1983 dans le Morbihan, il permet aujourd'hui de partager les places dans 17 ports morbihannais et 85 dans toute l'Europe. Objectif : cent lieux d'escales en 2014.



Comment fonctionne le Passeport escales ?

Le Passeport escales permet aux plaisanciers titulaires d'une place de port du réseau à l'année de faire escale gratuitement deux nuits dans d'autres ports partenaires en échange de celle qu'il libère temporairement. Pour cela, il leur suffit de déclarer leurs périodes d'absence.

Quel est l'intérêt de ce passeport ?

Il est double. Les plaisanciers bénéficient de nuitées d'escales gratuites et les ports peuvent utiliser les places libérées. C'est une solution au manque de place dans les ports, qui augmentent le nombre de places proposées. Une augmentation à moindre frais qui permet aux capitaineries d'encaisser plus de nuitées et d'en faire profiter tous les professionnels environnant. En moyenne, une nuitée, c'est 175 € de dépenses locales. Le conseil général estime ainsi à 7 millions d'euros les retombées économiques locales.

Quels ports participent aux passeports ?

Le Passeport escales permet de faire escale gratuitement dans 17 ports du Morbihan. Mais il permet aussi de s'aventurer plus loin puisque des dizaines de ports de tout le littoral Atlantique et de la Manche adhèrent aujourd'hui au Passeport. On peut ainsi faire escale gratuitement jusqu'à Port Médoc, au sud, et jusqu'à Granville, au nord. Le Passeport s'est même ouvert à dix-huit ports en Angleterre, un port en Espagne et un autre en Italie. En tout, ce sont 85 lieux d'escales qui sont proposés.

Comment déclare-t-on ses absences ?

Pour bénéficier des nuitées gratuites, il est obligatoire de déclarer ses absences avant midi le jour de départ. On peut le faire aux heures d'ouverture de sa capitainerie ou 24 heures sur 24, sept jours sur sept sur le site passeportescales.com, l'application smartphone dédiée ou par téléphone.

Combien coûte-t-il ?

Le coût du passeport est proportionnel à la taille du bateau. Pour un an, il en coûtera de 255 € pour un bateau de 7 mètres, à 1 260 € pour une unité de plus de 24 mètres. Il est en vente dans les capitaineries des ports concernés ou sur le site internet www.latitudemorbihan.com (<http://www.latitudemorbihan.com>).

Ça marche ?

« **Le Passeport est révolutionnaire, mais il a trente ans !** », s'amuse Patrick Dubois, le directeur de la Compagnie des ports du Morbihan, qui a remplacé la Sagemor à l'origine du réseau, baptisé Passeport Morbihan avant d'être ouvert à ses voisins. En trente ans, le réseau est ainsi passé des sept ports morbihannais lanceur de ce concept unique en Europe à 85 aujourd'hui, et il espère atteindre les 100 d'ici fin 2014. 15 854 plaisanciers l'ont utilisé cette année.

« **La gestion des ports, ce n'est plus se contenter de mettre à disposition des places. Ces espaces rares doivent être optimisés. En saison, cette gestion permet la création de 1 300 places de port supplémentaires** », souligne François Goulard, président de la Compagnie des ports du Morbihan venu signer mardi une convention avec de nouveaux ports au Nautic et remettre des prix à trois plaisanciers et trois ports exemplaires dans l'utilisation du dispositif.

Olivier CLÉRO.

Réagissez ou posez votre question

Nom : *

Email : *

Question : *

Enregistrer